

---

## **PREUVES DE DÉMÉNAGEMENT**

**Doit contenir le nom et l'adresse**

### **Preuves de résidence acceptées**

- Promesse ou acte d'achat d'une propriété
- Confirmation officielle de changement d'adresse à des services fédéraux dont :
  - Agence du revenu du Canada ;
  - Élection Canada ;
  - Immigration, réfugiés et Citoyenneté Canada ;
  - Service Canada.
- Confirmation officielle de changement d'adresse à des services provinciaux dont :
  - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
  - Élections Québec;
  - Emploi Québec
  - Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
  - Régie de l'assurance maladie du Québec;
  - Retraite Québec;
  - Revenu Québec;
  - Société de l'assurance automobile du Québec.
- Compte de taxe de bienvenue
- Confirmation d'inscription portant adresse émise par un établissement d'enseignement reconnu (école secondaire, cégep, université)
- Confirmation d'inscription à un service public (effectif dans un délai de 3 mois ou moins) :
  - Électricité
  - Gaz
  - Téléphone, télédistribution ou internet résidentiel
- Confirmation officielle de changement d'adresse à une institution bancaire ou de crédit
- Bail (effectif dans un délai de 3 mois ou moins)

### **Preuves refusées**

- Documents non-officiels
- Compte de taxes municipal ou scolaire adressé à l'ancien propriétaire
- Chèque personnalisé
- Carte professionnelle (d'affaire)
- Contrat d'embauche
- Carte d'hôpital
- Carte de club (Type Costco)